

LES COMPTES RENDUS PARLEMENTAIRES AU CANADA

Charles Fisher

En mai 1980, le *Hansard* franchissait allégrement le cap de ses premiers cent ans. On en profita pour rendre hommage au passé et aux réalisations d'un certain nombre de personnages importants. Pourtant, et peut-être à juste titre, ce fut aussi l'occasion de se poser des questions sur l'avenir des comptes rendus parlementaires au cours des cent prochaines années, tout particulièrement à la lumière des techniques relativement nouvelles de traitement et d'enregistrement des textes qui font à l'heure actuelle le bonheur, ou le malheur, de presque tous ceux qui travaillent avec les imprimés. Dans cet article, un ancien sténographe parlementaire qui fut aussi conseiller de l'administrateur de la Chambre des communes, expose ses idées sur l'avenir des comptes rendus parlementaires.

L'administrateur de la Chambre des communes, M. Art Silverman, estimant sans doute que toute institution, et même les plus vénérables comme le *hansard*, se doit, de temps à autre, de voir ce qui se fait ailleurs, décida au début de 1981 que le moment était venu d'effectuer une étude globale des comptes rendus parlementaires et des méthodes utilisées au Canada et dans d'autres pays.

Lorsqu'on examine les méthodes en usage dans les divers parlements, on doit se rendre à l'évidence qu'il y en a encore beaucoup — en particulier parmi les plus prestigieux — qui procèdent toujours à une transcription manuelle des débats à l'aide de sténographes. Notons parmi ceux-ci le Royaume Uni, le Sénat et la Chambre des représentants des États-Unis, les Nations unies, la République fédérale d'Allemagne, la Diète japonaise et l'Australie. Tout aussi étonnant que cela puisse paraître, ces institutions utilisent encore, du moins à première vue, les méthodes qui avaient fait leurs preuves en 1881, sauf que le stylo a remplacé la plume d'oie et que la machine à écrire, dit-on, a partout supplanté la transcription à la main. N'est-ce pas là la preuve flagrante que ces méthodes ont du bon!

Il ne faudrait cependant pas conclure qu'aucun changement important n'est survenu. De nos jours, les sténographes peuvent avoir recours, on le sait, à un appareil merveilleux qui n'existait pas jadis. Ils peuvent se reporter, à tout moment, à un enregistrement et vérifier exactement ce qui a été dit peu importe le débit

de l'intervenant ou la pauvreté de sa syntaxe. Ainsi, le magnétophone est d'une aide précieuse aux méthodes traditionnelles de transcription des débats. Ce n'est cependant pas une bénédiction à tout point de vue car l'enregistrement, supposément infallible et aisément accessible pour fin de comparaison, est souvent incompatible avec la "bonne" transcription des débats parlementaires (d'après les normes fixées dans le passé) qui n'a jamais été, pour des raisons littéraires ou autres, aussi textuelle qu'on a pu le croire. Il va sans dire que l'utilisation et la disponibilité d'enregistrements a eu une grande incidence sur la préparation des comptes rendus parlementaires. Par exemple, ils ont eu pour effet de favoriser la transcription exacte des paroles au détriment du style ou du sens. En outre, le processus de transcription a ralenti: les anciens sténographes étaient des "prodiges" qu'on ne trouve plus aussi facilement aujourd'hui puisque la cassette a détrôné la feuille de papier (sauf, il fallait le prévoir, à la Chambre des communes du Royaume-Uni où le président en a décidé autrement en votant courageusement en faveur de la tradition).

Les rédacteurs chevronnés, comme ceux qui préparent le *hansard* à la Chambre des lords, prétendent qu'il n'existe aucun système électronique capable de remplacer le jugement d'un sténographe expérimenté. Par contre les rédacteurs des comptes rendus officiels des assemblées législatives des provinces canadiennes

citent avec fierté l'exemple de documents préparés à l'aide d'un matériel électronique perfectionné. Et personne n'ose dire qu'ils ne sont pas satisfaisants. Tout dépend, naturellement, de la nature des documents demandés (ou censément demandés) par les législateurs intéressés.

Dans le domaine des aides électroniques en général, les méthodes essayées et mises en place avec succès par les provinces, tout particulièrement le Québec et l'Ontario pour l'expédition de travaux sans cesse plus abondants, influenceront sans doute d'ici peu les méthodes en usage ailleurs. Malgré l'attitude traditionnellement conservatrice des parlements nationaux, on a peine à croire que la transcription et l'édition "sur écran", le stockage informatisé de renseignements, la transmission directe d'un texte à l'imprimerie grâce à l'interface, voire même l'ensemble des "sciences de l'information", ne seront pas chose commune d'ici quelques années dans les services de comptes rendus. Bien que ce ne soit pas le cas à l'heure actuelle, il est difficile d'imaginer que certains services s'entêtent à conserver des méthodes datant du siècle de Dickens tandis que d'autres jongleront avec les mots, les faisant passer d'une colonne à l'autre, modifiant des phrases entières, révisant, ajoutant des expressions, réalignant, tout cela en l'espace de quelques secondes, en appuyant simplement sur quelques boutons.

Le nouvel équipement facilitera la transcription et il permettra peut-être de réduire les coûts de production, tout particulièrement à l'étape de l'impression. Mais tout cela (du moins pour l'auteur) n'est qu'accessoire à la question plus intéressante qui se pose quand le compte rendu est établi directement à partir d'un enregistrement plutôt qu'à partir du texte sténographié. La question est la suivante: quel genre de *hansard* sera acceptable, mettons dans les vingt prochaines années, aux députés, aux sénateurs et au public en général, compte tenu de nos changements d'attitude à l'égard de ce qui se dit et de ce qui s'écrit? La question est loin d'être théorique. D'abord, il est de plus en plus difficile de recruter des gens qui ont à la fois une bonne connaissance de la procédure parlementaire et le génie de la langue, un bagage appréciable de connaissances générales et l'aptitude de prendre en sténo sous pression, parfois à une vitesse de 250 mots à la minute. À une époque où l'éloquence d'un Burke ou d'un Lloyd George n'évoque que de vagues souvenirs et risque même d'être déplacée, ne serait-il pas suffisant, à toutes fins utiles, d'avoir un compte rendu strictement mot à mot avec, au besoin quelques corrections minimales?

Il n'est pas difficile d'entrevoir les hypothèses sur lesquelles se fondent les chercheurs. Un expert du traitement du discours, à l'emploi de la société IBM, auteur d'une chronique dans une revue scientifique très répandue, à qui on demandait de dire quand les machines à écrire activées par la voix deviendront réalité répondit: "Si le niveau de financement reste assez élevé, on peut s'attendre à pouvoir utiliser d'ici 15 ou 20 ans des systèmes de reconnaissance de la voix dotés d'un vocabulaires bien fourni".



Finalement, si d'aucuns croient que cette prédiction de la société IBM annonce le début du millénaire, littéralement et métaphoriquement parlant, voici un extrait du compte rendu sténographique d'un discours prononcé récemment devant un organisme qui, bien que suffisamment auguste, n'a pas à être identifié. Cet extrait illustre le dilemme qui se pose aux rédacteurs du journal officiel des débats dans le monde entier et il laisse peut-être entrevoir ce que nous réserve l'avenir à cet égard.

Maintenant, monsieur, je prétends humblement en guise de conclusion, que le problème de la résolution de l'approche consciencieuse est le seul remède. On dit que l'aversion pour l'érudite dans ses infidélités et pour l'inepte dans ses dévotions... notre époque est exaspérée par les deux et tout particulièrement par le dernier. Ne nous laissons pas importuner par des affirmations et des demi-vérités, par l'émotion et la bagarre.

Monsieur, je tiens à exprimer mon appréciation et ma gratitude en me cédant la parole dans cette auguste chambre. Que Dieu nous préserve d'un cataclysme!

Enfin, quoi qu'il arrive, nous pouvons tous dire ainsi soit-il!

(traduit de l'anglais)